

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

12 décembre 1991 - n° 1064
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Trop fort ou trop tard

La conjoncture économique est chose fluctuante et d'apparence capricieuse. Elle évolue en fonction de diverses variables dont on mesure difficilement l'influence et, plus mal encore, les interractions. A défaut d'une évaluation rationnelle, l'approche devient magique, ou à tout le moins impressionniste; les modèles les plus sophistiqués n'y changent rien.

De la conjoncture, les magiciens de la prévision économique ne peuvent dire qu'une chose : à force d'évoluer, elle va bien finir par se retourner. Mais nul ne sait d'avance le jour ni l'heure. En attendant, par un mécanisme d'entraînement mutuel, les investisseurs, producteurs, vendeurs et consommateurs amplifient les mouvements de la conjoncture par leur comportement exagéré. Tout se passe comme si ceux qui détiennent les moyens de financement ou de production, les secrets du marketing ou le pouvoir d'achat, tendaient à «forcer» chacune des courbes de l'évolution conjoncturelle, vers les hauteurs inflationnistes ou les profondeurs de la crise, selon les circonstances.

Cette espèce de vertige poussant irrésistiblement vers les extrêmes saisit curieusement tous les acteurs du monde économique, pourtant réputés faire des choix rationnels. Même les banquiers oublient la légèreté des décisions de financement prises dans l'euphorie spéculative des années quatre-vingt et constituent à grand bruit toutes sortes de réserves et provisions pour promoteurs en difficultés et autres débiteurs douteux. Les fabricants et les distributeurs pleurent de plus en plus fort sur les marges, à défaut de pouvoir le faire sur les ventes dont la simple progression brute leur suffisait encore il y a peu.

A ce jeu-là, les consommateurs, traditionnellement considérés comme les plus émotionnels des acteurs économiques, paraissent faire des choix plus rigoureux. Par un effet de la conjoncture difficile, venue peut-être renforcer un discernement consumériste, les acheteurs se montrent désormais plus sélectifs, au point que certains n'hésitent pas à proclamer la disparition de la société de consommation (*L'Express*, 15.11)

ou «la fin des années frime» (*Le Point*, 16-22.11). Tout le monde, magazines et journalistes économiques en tête, fait présentement dans la sous-enchère conjoncturelle, après avoir donné dans la croissance à tout prix, le boursicotage en prêt-à-gagner ainsi que dans la confusion entre l'audace d'entreprendre et l'initiative individuelle poussée jusqu'à la témérité.

Par-delà l'exacerbation du climat conjoncturel et les surréactions qu'elle induit, il faut reconnaître l'extraordinaire souplesse des agents économiques, capables d'adapter leurs comportements dans les meilleurs délais. Comme si le besoin de gagner de l'argent, ou de n'en point trop perdre, permettait d'adopter, successivement et sans complexe, des attitudes parfaitement contradictoires.

On veut bien croire que c'est par souci de cohérence: les gens de la politique, eux, prennent leur temps pour réagir aux circonstances nouvelles de la conjoncture. Certes, la droite, qui se croit définitivement seule compétente en matière de politique économique, ne manque jamais d'empêcher ou au moins de freiner l'intervention des pouvoirs publics. Si bien qu'à chaque train de mesures anti-inflation ou à chaque programme de relance, les détracteurs du projet peuvent non sans raison affirmer que l'Etat s'y prend trop tard et ferait somme toute mieux de laisser faire. On l'a bien vu récemment avec les arrêtés urgents anti-spéculation immobilière: proposés et discutés au moment où le marché surchauffé des terrains et bâtiments ne pouvait manquer de tomber dans l'extrême inverse, ces arrêtés sont finalement, toutes manœuvres dilatoires écartées, entrés en vigueur un peu tard effectivement. Leur effet, à savoir la suppression des abus les plus manifestes en région urbaine, s'est combiné avec la récession et la fin des cavalcades spéculatives de promoteurs au petit pied financier et à la grosse tête gonflée de projets trop ambitieux.

Mais toute pyramide posée sur la pointe finit bien par se remettre sur sa base. Par l'effet de surréactions hâtives ou de contre-mesures tardives.

L'eurodateur

A quelle date la Suisse doit-elle déposer sa demande d'adhésion à la Communauté européenne ? DP ouvre le débat sur ce thème.

(ag) L'ouverture d'une négociation est de la compétence du Conseil fédéral. C'était un des inconvénients majeurs de l'euro-initiative, aujourd'hui retirée, que de transférer au peuple le choix et le moment pour une décision sans nuance.

La demande de négociation en vue de l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, puisque tel est l'objectif final annoncé, est à l'appréciation du Conseil fédéral qui doit faire la balance entre les contraintes de la politique intérieure et l'évolution de la carte (des cartes) européenne. Or cette compétence d'appréciation semble embarrasser le Conseil fédéral. Et l'hésitation perceptible a pour effet de multiplier les conseils des donneurs de leçons.

La question est simple: la demande d'adhésion doit-elle être déposée avant le vote populaire sur la ratification du traité sur l'Espace économique ? Doit-on sans hésiter sauter dans le train en marche ? Les partisans du dépôt immédiat avancent trois arguments.

- Il faut accompagner les autres pays de l'AELE, Autriche, Suède, éventuellement Finlande ou Norvège, pour ne pas être obligés d'attendre (longtemps) le prochain omnibus qui embarquera quelques pays de l'Est. Il faut être présent lorsque se discutera la réforme des institutions européennes. Il faut être associé aux discussions sur le statut des neutres, au même titre que l'Autriche et la Suède.

- Le dépôt, antérieur à la votation sur l'EEE, permettrait en cas de refus populaire de poursuivre l'approche sans risquer le reproche de défier le verdict du peuple.

- Le dépôt immédiat n'influencera pas le scrutin.

Ces trois arguments appellent chacun un contre-argument.

- La Suisse ne peut soutenir le rythme de l'Autriche ou de la Suède. Elle ne connaît pas les facilités d'un régime parlementaire. Elle n'est pas prête sur de gros dossiers (fiscalité et agriculture). Enfin sa neutralité dont les fondements historiques remontent aux XVI^e - XVII^e siècle n'a pas intérêt à être identifiée aux neutralités, nées de la guerre froide, comme celles de la Suède et de l'Autriche. Certes, la neutralité suisse n'est

plus un sujet tabou, du moins doit-elle être discutée dans sa teneur spécifique.

- Qu'une demande immédiate d'adhésion puisse ne pas être compromise par un refus populaire rouvre la dispute Flavio Cotti - Jean-Pascal Delamuraz sous la tente du 700e plantée à Sils-Maria. Faut-il croire que celui qui ne peut pas le moins peut le plus ?

- Enfin, l'EEE a été perçu comme une manière de sérier les difficultés. Pour cette raison il semble bénéficier dans l'opinion d'un accueil favorable. Le dépôt d'une demande, avant le vote, brouillerait la clarté du débat.

Une période transitoire d'une certaine durée peut être l'occasion d'explorer une situation originale, proche de ce statut d'associé, inscrit dans le traité de Rome (art. 238), mais qui n'a jamais pris corps, malgré la demande d'ouverture de négociation présentée par le conseiller fédéral Wahlen en 1961.

A LIRE

Mieux qu'un rêve, une grève !

Le livre, mi-album de photos sur le vif, mi-récit d'activités et de faits survenus lors de la journée du 14 juin dans différentes parties de la Suisse, s'ouvre significativement sur un poème. Nous sommes ainsi introduits au cœur de l'univers de fantaisie, d'imagination créatrice (cf. «L'imagination au pouvoir») qu'ont voulu habiter, l'espace d'un jour, celles qui ont lancé le mouvement. Le poème de Liliane Valceschini est aussi un programme; dans sa maladresse de texte militant, il énumère plusieurs catégories féminines que l'on retrouvera dans le livre: mères, épouses, secrétaires, infirmières, ouvrières, vendeuses.

C'est au Sentier que l'idée de la grève a pris corps, dans cette vallée où de très nombreuses femmes travaillent dans l'horlogerie et où l'écart entre les salaires féminins et ceux accordés aux hommes ne s'est pas amenuisé en dix ans d'«égalité». Mais ce qu'il faut souligner, et qui marque la modernité du mouvement de 1991, c'est que les fem-

me secrétaire d'Etat Franz Blankart la décrivait en ces termes en mai 1991: «Et, après tout, dans quatre ans l'Europe sera modifiée: deux, peut-être quatre pays de l'AELE auront passé à la Communauté de sorte que l'accord sur l'EEE sera quasiment bilatéral, ce qui atténuera les inconvénients du pilier AELE.»

Mais pour que le jeu reste ouvert, il faut prioritairement obtenir la ratification par le peuple et les cantons de l'accord EEE. Tout doit être tactiquement subordonné à cet impératif de politique intérieure, à moins qu'une nouvelle donne extérieure n'impose une révision stratégique.

Le Conseil fédéral, en ne clarifiant pas, s'expose à la pression médiatique. Il y aurait les actifs pro-Européens, René Felber et Jean-Pascal Delamuraz et les traîne-savates. Quel intérêt y a-t-il à détacher de la sorte les Romands dans une course à l'Europe ? Cette fausse émulation dessert la politique européenne.

A quoi sert une approche en deux temps si elle n'est pas vécue dans sa cohérence ? Le Conseil fédéral a la maîtrise du calendrier. Qu'il cesse de mouiller son doigt pour savoir d'où souffle le vent ! ■

mes «ont fait la grève non seulement comme salariées, mais également comme commatrices, ménagères, épouses et mères». De plus, le mouvement s'est organisé de façon totalement décentralisée, mises à part quelques coordinations régionales, ce qui a donné à la grève un visage bon enfant propice à l'engagement des plus timides.

Voici quelques reflets de cette journée mémorable, dont l'album conserve précisément la mémoire, en attendant son inscription dans l'histoire.

Chez les infirmières de Bâle, la grève a sonné le glas d'une image dépassée de la profession: la veille, une délégation syndicale avait obtenu de haute lutte le droit de choisir entre la dénomination de «Schwester» et celle de «Frau»! Qui a dit que le langage était neutre et que c'était se perdre dans les détails que de mener aussi le combat sur ce front-là ? A Bienne, les femmes ont décidé d'effacer leur invisibilité dans l'histoire des hommes. C'est ainsi que Clementia, qui vivait au XIII^e siècle, première femme dont il est fait mention dans les archives de la ville de Bienne, Marie Goegg-Pouchoulin, qui a lancé en février 1868 l'appel à la fondation de l'Association pour la défense des droits de la femme, et Anna Haller, première femme diplô-

Les magiciens sont nus

Ils sont nombreux ceux qui voudraient enterrer la formule magique. Mais ils sont discrets ceux qui ont une alternative à proposer.

(jd) La formule magique n'a pas bonne presse. A l'occasion de la récente élection du Conseil fédéral, nombre d'observateurs, à défaut d'avoir pu célébrer son enterrement, ont prédit la fin prochaine de ce mode de gouvernement si particulier à la Suisse. Les résultats relativement médiocres obtenus par les nouveaux élus semblent il est vrai leur donner raison. Pourtant, si le gouvernement de tous les partis subit le feu nourri de la critique — pour l'essentiel on lui reproche son manque d'homogénéité, de cohérence, d'esprit prospectif —, rares sont ceux qui se risquent à proposer des solutions de rechange. Et pour cause: la composition du Conseil fédéral n'est qu'un des éléments d'une construction institutionnelle complexe. Toucher à cet élément, c'est mettre en question l'ensemble de cette construction; et les rares alternatives évoquées ne sont guère convaincantes, voire même totalement inadéquates à guérir les maux qu'on impute au système actuel.

mée du technicum de Bienne, où elle a par la suite enseigné dans la section des arts industriels, sont descendues dans la rue, l'une avec sa quenouille, l'autre son paquet de *Solidarité*, organe de l'association, la troisième son grand cartable à dessin.

Places et rues rebaptisées, monuments revisités, sketches, jeux et jongleries; et, à côté des trouvailles, le jaillissement des slogans: «*D'habitude on range, aujourd'hui on dérange*». Portée par une marée fuchsia, couleur de la grève, une autre Suisse s'est montrée; une Suisse inventive, drôle, généreuse et solidaire, une Suisse dont on rêvait tout en se traitant d'utopiste. Cette Suisse-là existe, on a pu la rencontrer le 14 juin, je l'ai aperçue dans le livre d'Ursula Gaillard.

Bref, mieux qu'un livre, le reflet vivant d'une fête.

Catherine Dubuis

Mieux qu'un rêve, une grève! – La grève des femmes du 14 juin 1991 en Suisse, album réalisé par Ursula Gaillard avec le concours de femmes membres des collectifs romands de préparation de la grève et de syndicalistes, Lausanne, Editions d'En Bas.

En réalité, la formule gouvernementale n'a rien de magique au sens où elle serait soudainement tombée du ciel à un moment opportun. Inaugurée dans sa configuration actuelle en 1959, elle plonge ses racines dans une histoire beaucoup plus ancienne et tire sa justification de la nécessité où se sont trouvées les élites politiques de coopérer, malgré des points de vue souvent très divergents. Leur entrée au Conseil fédéral en 1891, les conservateurs la doivent à l'opposition efficace qu'ils ont exercée depuis 1874 à l'encontre de nombreux projets de loi de la majorité radicale, grâce à l'arme du référendum, et au besoin où se trouvait le gouvernement de disposer d'un large appui pour faire accepter sa politique ferroviaire. Même scénario pour les socialistes en 1943 puis, après une brève interruption, en 1959: leur accès à l'exécutif, ils ne l'ont pas imposé par l'arithmétique parlementaire; il leur a été concédé par les partis bourgeois, la menace extérieure puis le souci de préserver la paix sociale aidant. Et il en est ainsi aujourd'hui de chacun des partis représentés au Conseil fédéral: aucun ne peut prétendre aux sièges gouvernementaux qu'il occupe de par le seul poids de sa députation; chacun a besoin des autres.

Arithmétiquement jouable

Précisément, rétorquent les réformateurs, la nécessaire cohésion de l'exécutif exige un resserrement de l'éventail. Et de préconiser, les uns le renvoi des socialistes, décidément trop oppositionnels, les autres l'exclusion des démocrates du centre, insuffisamment sensibles à l'enjeu européen. Arithmétiquement les deux solutions sont jouables, c'est-à-dire majoritaires. Mais pour quel gain, si ce n'est d'affaiblir plus encore le soutien potentiel au Conseil fédéral et de pousser le parti rejeté à une opposition systématique?

D'autres réformateurs, plus hardis, n'hésitent pas à évoquer une responsabilité gouvernementale qui conduirait à la démission un Conseil fédéral désavoué par le Parlement ou le peuple sur un objet qu'il jugerait essentiel. Dans cette logique il faudrait désigner, par exemple en cas de rejet du traité sur

l'Espace économique européen, un nouveau gouvernement réfractaire à toute idée d'intégration, ce qui ne pourrait que conduire à figer la situation.

Ce débat, focalisé sur la composition du Conseil fédéral, est un faux débat qui se trompe d'objet. Certes les institutions nécessitent quelques adaptations. De la réforme du Parlement, et notamment de la création de commissions permanentes, on peut espérer un travail plus sérieux des députés. L'exécutif également mérite des aménagements. Non pas tant l'émergence d'un président fort qui — par quel miracle? — tiendrait plus fermement la barre ou la multiplication de secrétaires d'Etat qui réserverait au Conseil fédéral la fonction floue de direction générale et de conception à long terme. Mais plus simplement la constitution de cabinets ministériels dont les membres, choisis par le chef de département, auraient pour mission de dégager les enjeux politiques des décisions à prendre et de soumettre les projets à leur magistrat, une tâche que l'administration semble avoir beaucoup de peine à remplir.

La paralysie est programmée, et pourtant...

Le système politique suisse, comme celui des Etats-Unis, conjugue tous les éléments qui devraient le conduire à la paralysie: bicamérisme parfait, double majorité pour les scrutins constitutionnels, forte influence des cantons quel que soit leur poids démographique ou économique, gouvernement inamovible en cas de conflit avec le Parlement, irruption intempestive du souverain par le biais des droits populaires. Ces contraintes multiples ont imposé la recherche constante d'un équilibre qui se traduit par la nécessité où se trouvent les différents acteurs — partis, cantons et Confédération, gouvernement et Parlement — de coopérer. Dès lors que cette capacité de coopérer fait trop souvent défaut, faut-il sans plus tarder casser la machine et la remplacer? A la coopération ne peut succéder que la confrontation. Sommes-nous prêts à assumer ce nouveau type de relations, dans un pays qui n'a survécu politiquement que par un effort constant de compromis? Les réformateurs, qui avec légèreté tirent des plans sur la comète institutionnelle, seraient bien avisés de se poser cette question, de même que les partis politiques responsables au premier chef de la dégradation de l'esprit de compromis. ■

La fin de la grisaille

Les arts graphiques n'en finissent pas de devoir s'adapter aux changements. Après l'irruption de la PAO (publication assistée par ordinateur), d'abord considérée comme un gadget par les imprimeurs qui ont fini par devoir s'y adapter, voilà que la maîtrise de la couleur par ce système relativement léger chamboule une autre chasse gardée: celle des photolithographes.

(pi) Il y a des symboles qui ne trompent pas: Berthold, le prestigieux fondateur allemand (fondeur signifie ici dessinateur de fontes, c'est-à-dire de caractères

d'imprimerie), a signé dernièrement un accord avec la maison Adobe pour rendre accessibles ses 1500 fontes en langage Postscript...

Manipulations numériques

Si la numérisation de notre vie quotidienne peut poser, comme on l'a vu, des problèmes humains, elle devrait aussi ouvrir une réflexion plus philosophique: celle de la frontière entre le réel et la fiction. La photo est encore ressentie comme le reflet d'une réalité s'étant produite à un moment donné. Elle est généralement admise, malgré les quelques trucages possibles mais décelables par des experts, comme la preuve de l'existence de ce qu'elle montre. La seule limite en est le cadre: le photographe choisit ce qu'il montre et ce qu'il laisse volontairement en dehors du champ. La numérisation de l'image, et notamment de la couleur toujours plus utilisée dans les journaux, offre de telles possibilités de retouches que la frontière aujourd'hui nette entre l'image reflet de la réalité (photo) et impression subjective (dessin) va s'estomper. Et cela aussi bien pour la revue de qualité qui travaillera ses photos pour faire «plus léché» que pour le photographe peu scrupuleux retouchant une photo pour qu'elle corresponde mieux au message qu'elle est censée transmettre ou à la thèse qu'elle doit soutenir.

De la même manière que les consommatrices demandent aujourd'hui des informations sur l'origine des produits, peut-être demain les associations de lecteurs réclameront-elles des indications sur les traitements subis par les images reproduites dans leurs journaux, leurs tracts ou leurs catalogues.

Un passage obligé

Une nouvelle importante dans le domaine des arts graphiques, qu'il convient pourtant de décoder. Depuis l'introduction de la PAO, largement «démocratisée» par Macintosh et par quelques fabricants de logiciels, dont justement Adobe, le nombre de fontes à disposition des personnes travaillant sur ordinateur (le militant réalisant un tract, le graphiste professionnel faisant une affiche ou l'équipe de DP) n'a cessé de grandir: il y en avait trente-cinq lorsque ce nouveau système a été lancé, ce qui correspondait au stock d'une bon-

La formation professionnelle doit suivre

Le fait que les systèmes de sélection couleurs soient potentiellement accessibles à chacun ou presque devrait favoriser une adaptation des métiers des arts graphiques. Paradoxalement, avec la PAO, c'est le contraire qui s'est produit: par réflexe corporatiste, la PAO a été reléguée par les professionnels au rayon des gadgets, obligeant ensuite les patrons à former (trop) rapidement des collaborateurs ou à engager des amateurs débrouillards pour faire face à la demande grandissante de leur clientèle. Cette leçon devrait profiter aux photolithographes, épargnés par la première vague mais menacés maintenant par la maîtrise de la couleur. Les Français ont d'ores et déjà baptisé «compographe» celui qui, grâce à l'ordinateur, contrôle aussi bien le travail créatif que sa réalisation technique.

ne imprimerie. Elles sont plusieurs milliers aujourd'hui à être numérisées et ainsi disponibles sur IBM ou Macintosh. Ces polices de caractères sont donc réécrites en langage Postscript, après accord avec les maisons propriétaires des droits d'auteur. Ce langage est reconnu par les ordinateurs, les imprimantes ou les «flasheuses» sur lesquelles les films offset sont tirés directement à partir d'une composition électronique. Ce langage a également l'avantage de permettre de retravailler les fontes à l'écran — agrandissement et réduction, mais aussi élargissement, rétrécissement, graissage, italique, etc — avec une précision que d'autres méthodes de travail ne permettent pas, sans nuire à la qualité.

Le dinosaure se rend, mais ne meurt pas

L'allemand Berthold était le seul grand fondateur à avoir refusé de numériser ses fontes en format Postscript, il était en cela le dernier bastion des «purs», des défenseurs de la tradition. En fait, Berthold n'avait pas le choix: le nombre de fontes disponibles en langage Postscript condamnait la maison allemande à la marginalisation si elle ne rejoignait pas le camp des travailleurs sur PAO.

Il faut dire qu'en quelques années, la publication assistée par ordinateur a considérablement évolué: il n'est plus guère d'imprimerie sérieuse qui ne possède son système, qu'il s'agisse d'un petit Mac utilisé pour récupérer du texte saisi sur ordinateur, ou de systèmes plus performants (généralement Macintosh, moins souvent IBM) avec écrans double-page, scanner, programmes de retouche-photos, etc, permettant de réaliser l'entier des travaux de composition et de mise en page. Les graphistes sont eux aussi de moins en moins à utiliser ciseaux et colle au profit du «couper-copier-coller» désormais familier à tous ceux qui ont approché une fois un Mac.

Nouvelle révolution

Avec la PAO, les arts graphiques ont perdu de leur mystère: chacun peut — théoriquement, des connaissances professionnelles restant nécessaires pour réaliser des travaux de qualité — composer chez lui son roman policier, son journal de quartier ou le mode d'emploi de son invention.

Avec la maîtrise de la couleur par la PAO, et plus particulièrement de la sélection couleurs pour l'impression de photos en quadrichromie, les arts gra-

phiques poursuivent, bien malgré eux, leur «démocratisation».

Les typos du dimanche et les graphistes professionnels pourront désormais préparer eux-mêmes — avec toujours la réserve des connaissances nécessaires à la réalisation d'un bon travail — des revues, affiches, catalogues avec photos couleurs. Si le matériel de base reste le même: un Mac, un scanner et un programme de numérisation et de retouche d'images, il est nettement plus coûteux que pour le noir-blanc si l'on souhaite du matériel de qualité. Surcoût également pour disposer de la puissance nécessaire au traitement de la couleur (une image 9 x 13 cm occupe autant de mémoire dans un ordinateur que 5000 pages de texte environ).

Mais ces prix vont bien entendu diminuer avec les progrès techniques, et notamment par suppression de l'étape la plus coûteuse: la numérisation de l'image à l'aide d'un scanner et d'un logiciel idoine. Des appareils photo existent déjà qui permettent de réaliser des prises de vues numérisées: c'est la technique du disque compact appliquée à l'image. Il n'est pas loin le temps où les photographes travaillaient sur disquette: ils «déchargeront» leurs images sur leur ordinateur, ou sur celui du graphiste, en sautant l'étape du tirage sur film ou sur papier. ■

Pour en savoir plus, on lira avec intérêt de dernier numéro de *MacInfos* (n° 23, octobre-novembre 1991, av. Auguste-Forel 6, 1110 Morges), ainsi que «Reflets techniques», mensuel de la Commission technique du Syndicat du livre et du papier, paraissant dans *Le Gutenberg* (responsable: Roger Chatelain, Praz-Longet 1, 1052 Le Mont-sur-Lausanne).

La lutte finale dans des tapisseries

Il n'y a pas que la Municipalité de Lausanne à gérer ses tapisseries (DP n°1063); il en est aussi question dans le livre de Maurice Pianzola sur *Lénine en Suisse*. Les délégués à la conférence de Zimmerwald (1915) ont en effet été transportés de Berne au lieu de la réunion dans quatre tapisseries. Trotsky a fait de l'esprit et déclaré: «Un demi-siècle après la fondation de la première Internationale on peut loger tous les internationalistes dans quatre voitures!»

CONSEILS D'ETAT ROMANDS

Cantons ouverts, cantons fermés

(pi) Après la défaite radicale, dimanche dernier, aux élections du Conseil d'Etat fribourgeois, on compte deux cantons romands où ce parti n'est plus représenté au niveau gouvernemental: dans celui de Neuchâtel où il avait fait les frais d'une alliance de gauche réussissant à placer le vert Michel von Wyss, et donc dans celui de Fribourg. Là, il perd en face des socialistes qui maintiennent les deux sièges dont ils disposaient en début de législature, et cela malgré la présence du «dissident» Félicien Morel, lui aussi reconduit dans ses fonctions. Le déroulement des élections fribourgeoises vient nous rappeler qu'il s'agit d'un canton où le parti majoritaire ne bloque pas le jeu: en présentant de nombreux candidats au premier tour et en ne faisant pas d'alliance au second, le PDC refuse d'assurer l'élection des candidats d'autres partis bourgeois. Il n'assure pas non plus la réélection de ses propres sortants, méthode dont Roselyne Crausaz a été la victime. Les radicaux ont eux aussi fait les frais de cette course en solitaire du PDC. Quant à Raphaël Rimaz, le populaire paysan de l'UDC, il doit son élection à sa popularité, ce qui lui confère une autonomie dont ne dispose pas son collègue de parti membre du Conseil d'Etat vaudois. Autonomie dont il use sans se priver, ce qui pourrait signifier une majorité fluctuante pour autant que Féli-

cien Morel vote avec ses ex-camarades socialistes.

Autre canton romand relativement ouvert, celui de Neuchâtel où siègent actuellement deux socialistes, deux radicaux et un vert. Mais ouverture provenant autant du comportement des électeurs que de celui des partis, la situation actuelle étant le résultat de l'échec de l'Entente libérale-radical en 1989. La marge de manœuvre est toutefois limitée par un Conseil d'Etat où ne siègent que cinq personnes.

Les autres cantons romands ont des situations bloquées de fait, notamment le Valais et Vaud. Le Valais où le PDC détient la majorité absolue, ne concédant qu'un seul des cinq sièges aux radicaux. Les clivages sont tels, entre le bilinguisme, les districts et les tendances PDC, qu'un changement de situation est pour l'instant tout à fait improbable. Blocage aussi dans le canton de Vaud où les radicaux détiennent une majorité absolue indirecte en assurant l'élection d'un UDC et d'un libéral par le biais de l'Entente vaudoise. Pour qu'une ouverture soit possible il faudrait que les radicaux jouent le même jeu que le PDC à Fribourg: qu'ils placent leurs candidats sans favoriser l'élection de ceux d'autres partis. Un deuxième libéral, un troisième socialiste ou un écologiste remplacerait alors certainement le représentant agrarien. ■

Les Conseils d'Etat romands

	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Total	P.E.*
Démocrates-chrétiens	3	2	2	-	-	4	11	11
Socialistes	2	2	1	2	2	-	9	9
Radicaux	-	1	1	-	3	1	6	8
Libéraux	-	2	-	2	1	-	5	5
Démocrates du centre	1	-	-	-	1	-	2	2
Sociaux-démocrates	1	-	-	-	-	-	1	-
Verts	-	-	-	1	-	-	1	-
Chrétiens-sociaux ind.	-	-	1	-	-	-	1	1
Nb. de conseillers d'Etat	7	7	5	5	7	5		

*P.E. = Précédente élection.

Par comparaison entre la situation actuelle et les dernières élections dans les cantons, seuls les radicaux ont perdu deux sièges dans les exécutifs romands, au profit des socio-démocrates à Fribourg et des Verts à Neuchâtel.

EMPLOI

Chômage et compensation de l'inflation

Jean-Christian Lambelet

Professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP/HEC) de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) de Genève.

D'un côté, on fait valoir qu'il n'y a pas de raison pour que les salariés fassent les frais des dérapages de la politique monétaire suisse, que la compensation de l'inflation est un droit acquis *de facto* sinon *de jure*, et qu'une augmentation de la masse salariale, en stimulant la demande globale, contribuera à amortir le ralentissement économique en cours. De l'autre côté, on évoque la nécessité de préserver la capacité concurrentielle de l'économie suisse et on soutient que la bonne santé, voire quelquefois la survie des entreprises est aussi dans l'intérêt des salariés. Que peut dire à ce sujet un économiste parmi beaucoup d'autres?

Pour essayer d'y voir clair, on va procéder analytiquement et on va distinguer deux types d'économie. Bien entendu, ce sont des cas idéalisés et il s'agira, dans une étape ultérieure, de déterminer le type d'économie dont la nôtre se rapproche le plus.

Economie d'exportation

Imaginons donc, pour commencer, une économie extrêmement ouverte sur l'étranger. Admettons, plus précisément, que cette économie exporte l'intégralité de sa production et qu'elle importe tout ce qu'elle consomme ou investit. Si c'est une petite économie et que les produits exportés se vendent sur des marchés mondiaux concurrentiels, le volume de ses exportations dépendra en tout premier lieu des coûts de production, dont les coûts salariaux (typiquement 60-70% du total). Si ces coûts augmentent plus que ceux de la concurrence internationale, certaines entreprises ne pourront plus vendre ou vendront moins, ce qui se répercutera sur l'emploi. Dans une situation de ce genre, il est clair que moins les salaires augmentent, toutes choses égales par ailleurs, et mieux l'emploi sera préservé. Une augmentation «excessive» des salaires se traduira donc par une dichotomisation de la population active: d'une part, une fraction des travailleurs

bénéficiera de salaires plus élevés, mais une autre se retrouvera au chômage.

Mais il n'y a pas que les salaires. La capacité concurrentielle de cette économie sera également préservée si les entreprises réduisent leur marge bénéficiaire. Naturellement, les deux choses ne sont pas mutuellement exclusives: le chômage sera d'autant plus faible qu'il y aura à la fois modération des salaires et des bénéfices bruts (rémunération du capital, amortissements, épargne des entreprises).

Economie fermée

A l'autre extrême, on peut se représenter une économie nationale entièrement fermée. Dans une économie de ce type, une hausse des salaires accroît à la fois les coûts de production, ce qui tend à diminuer la demande de main-d'œuvre, et la demande intérieure pour les biens et services produits, ce qui soutient l'emploi. Dans le long terme, c'est le premier effet qui domine, mais dans le plus court terme le deuxième effet peut l'emporter. Lorsque l'économie ralentit, une augmentation de la masse salariale peut donc limiter le dégât et contribuer à atténuer le chômage, du moins pendant un certain temps.

De ces deux types d'économie, lequel est le plus pertinent pour la Suisse dans la situation actuelle? Pour une bonne fraction de l'industrie d'exportation, c'est sans doute le premier: une augmentation «trop forte» des salaires s'y traduira par un certain chômage, qu'il soit complet ou partiel. Dans d'autres secteurs de l'économie, qui travaillent surtout pour les marchés intérieurs, l'effet sur la demande globale va dans le sens d'une atténuation du sous-emploi. S'ensuit-il que les salaires doivent être adaptés de manière différenciée? C'est bien ce qu'on observe, mais il faut aussi voir que cela se traduit par une évolution divergente des rémunérations pour un type donné de travail, ce qui soulève des problèmes d'équité et peut, à la longue, se traduire par des mouvements injustifiés de main-d'œuvre. Ce ne peut donc être que quelque chose de temporaire.

Quoi qu'il en soit, la compensation non intégrale de l'inflation dans certaines branches n'est, elle aussi, qu'un phénomène temporaire. Sur l'étendue complète d'un cycle conjoncturel, les salaires no-

minaux moyens augmentent en proportion de l'inflation et de la croissance de la productivité réelle. Autrement dit, les salaires réels suivent l'évolution de la productivité réelle. Selon les chiffres de l'OFIAMT, il y a eu, depuis plusieurs années, stagnation des salaires réels moyens alors que la productivité continuait d'augmenter en Suisse, au rythme de 1 à 2% par an en tendance. Mais il n'est pas clair que les statistiques de l'OFIAMT soient pleinement représentatives: elles ne tiennent pas compte des rémunérations élevées et on peut soutenir que l'augmentation effective des salaires réels moyens s'est faite en partie par une mobilité de la main-d'œuvre vers le haut, ce qui signifierait que les salaires réels ont en fait augmenté davantage que les chiffres ne l'indiquent.

Plein emploi ou modération des salaires

Qu'en conclure dans la situation actuelle? Dans la mesure où le repli conjoncturel que nous traversons ne durera pas trop longtemps, une évolution différenciée des rémunérations va probablement dans le sens de la préservation de l'emploi, ou au moins d'une préservation partielle. A plus long terme, cela n'est pas évident. Si la morosité économique devait s'installer et que nous nous trouvions au seuil d'une récession relativement longue, comme beaucoup le craignent, ou si la nécessité de s'intégrer à l'Europe devait entraîner un certain alignement des rémunérations réelles en Suisse, alors il est certain que le plein-emploi ne pourra être préservé que moyennant une modération, voir un recul des salaires réels. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz,

Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les menus de Meyer

Vous m'êtes suspects !

Je vous soupçonne fort de confondre Gerhard Meier avec Herbert Meier — éventuellement avec Helen Meier — et C.-F. Meyer avec E. Y. Meyer...

En ce qui concerne E. Y. Meyer, né à Lieslental en 1946, j'avais eu le plaisir de traduire un fragment de son premier roman, *Ein Reisender in Sachen Umsturz* — quelque chose comme: Un Voyageur (de commerce) en matière de bouleversements ! Pas de doute: un très grand écrivain, dont l'écriture rappelait celle de Claude Simon, et la truculence celle de Dürrenmatt.

Traduction pour cette anthologie que nous avions publiée avec Wilfried Schiltknecht, *Ecrire aujourd'hui en Suisse allemande* (L'Age d'Homme, 1978).

Depuis, il a publié plusieurs autres romans. Le second, *In Trubschachen*, a été traduit voici quelques temps, admirablement, par Gilbert Musy, sous le titre de *On irait pendant les fêtes*, (Zoé, 1989).

Même écriture maniaque dans sa précision, et torrentielle; même truculence dans la description de ce village fort cosu de l'Emmental où le héros est venu passer les fêtes de Noël, non pas pour les célébrer, mais pour jouir de quelques jours de calme et se vouer à la lecture de Kant — et par exemple dans la description des repas servis à la table de l'auberge: potage aux bolets, steak haché avec un œuf au plat, nouilles, salade d'endives et salade de fruits. Ou encore: crème d'asperges, une grande entrecôte (à point ou saignante; avec ou sans beurre aux herbes) fenouil gratiné, pommes de terre rôties à l'huile, salade de carottes rouges et coupe Melba. Et pour le repas du soir, potage aux pois, choucroute garnie de gnagi (pieds de porc) et de saucisson campagnard, pommes vapeur et pavé de mocca.

Un monde apparemment parfaitement

préservé, préoccupé des seules nourritures terrestres, les plus succulentes. Et pourtant, derrière cette apparence si rassurante, de subtiles menaces, des lézardes qui vont s'élargissant: une paysanne acculée à la misère, un crime dû à l'alcoolisme et sans doute aussi à cette même misère: «Parfois on pouvait se demander si ces gens n'avaient pas tant de peine à maîtriser leur vie parce que d'autres gens maîtrisaient trop aisément la leur aux dépens de ceux qu'on dit inaptes à gérer leur existence, et si ceux-là qui s'en tirent mal, dans leur désespoir, leur crainte, leur rage et leur impuissance n'auraient pas un droit à se défendre...»

Et puis encore, une odeur de charognes pourrissantes qui envahit peu à peu l'atmosphère...

Cependant, entre deux courses à travers la campagne le héros poursuit sa lecture — et le lecteur découvre avec consternation qu'Immanuel Kant, l'un des plus grands philosophes de tous les temps, le maître de la pensée occidentale (à travers Hegel et Marx et les *Junghegelianer* de droite et les néo-kantiens), était par ailleurs un imbécile... Par manque de sens commun, par esprit de système, par goût immodéré pour ces «jugements universels», dont Montaigne dit qu'ils sont «lâches et dangereux». Soit donc le devoir de vérité, fort respectable en soi. Or Kant: «La véracité dans les déclarations qu'on ne peut éluder est le devoir formel de l'homme envers chacun, si grave soit le préjudice qui puisse en résulter pour lui et pour un autre.» Exemple (donné par Kant): un assassin se présente, désireux d'égorger une femme qui s'est réfugiée chez vous... S'il vous demande si la malheureuse est là, vous devez en conscience lui répondre que oui... ■

BÂLE-VILLE

Un pauvre riche ?

(cfr) Le titre est de Guy Curdy dans l'hebdomadaire 3 pour introduire un commentaire sur la place de Bâle-Ville dans le classement des cantons selon leur capacité financière. Bâle a longtemps été en tête mais est maintenant distancé par Zoug. Bâle-Campagne suit loin derrière, mais se trouve encore parmi les riches. L'auteur se plaint du sort réservé à Bâle-Ville qui «se saigne aux quatre veines pour accomplir les tâches très onéreuses incombant à un centre régional de son importance et qui, de surcroît, entend être digne de son passé». Bâle-Ville «sera un de ceux qui donnent beaucoup et qui reçoivent peu. C'est la règle du jeu. Quant à Zoug, c'est en quelque sorte le choucho de l'économie suisse. Sur son petit territoire, il a le siège administratif, mais pas les usines, de nombreuses entreprises florissantes.»

Nous ne jouerons pas les arbitres car il nous semble entendre d'autres plaintes comparables dans d'autres cantons. Cependant, il faut bien se rendre compte que la ville de Bâle a un caractère frontalier aussi marqué que Genève.

L'industrie bâloise a pour conséquence l'existence d'une classe ouvrière importante et, depuis bientôt cinquante ans,

d'un nombre élevé de frontaliers venus tant du pays de Bade que d'Alsace. Actuellement, cette situation peut-être illustrée par deux informations.

D'une part le Musée des traditions populaires (*Museum für Volkskunde*) présente une exposition sur les syndicats qui se prolongera sur une bonne partie de l'année prochaine, et d'autre part l'Union économique de Bâle (la Chambre du commerce) vient d'actualiser et de rééditer le *Guide du frontalier* dont il existe une édition en français et une en allemand.

L'exposition sur les syndicats prolonge la présentation d'expositions particulières sur la vie associative. Il y a eu une exposition sur les sociétés d'étudiants portant couleurs en 1979, sur les Francs-Maçons en 1983, sur le compagnonnage en 1985 et sur les sociétés de jeunesse en 1987. Il était donc logique de consacrer une exposition aux syndicats. L'occasion a été le centenaire de la section de Bâle du Syndicat suisse des services publics (VPOD).

Des témoignages de la culture particulière qui s'est manifestée pendant longtemps dans le mouvement ouvrier sont exposés. C'est aussi l'occasion de rappeler que Bâle-Ville a été le seul canton suisse qui ait eu pendant quelques années une majorité socialiste au Conseil d'Etat et au Grand conseil. ■

ici et là

La commission protestante romande Suisses-immigrés organise un **cours pour les collaborateurs au guichet** (en service public ou privé) qui tente de répondre à la nécessité d'une formation spécifique pour ces personnes de plus en plus confrontées à une société pluriculturelle. Renseignements: Jacqueline Vouga, 6, rue Centrale, 1110 Morges; tél.: 021/802 36 33.

La perspective écologique

On a d'abord cherché à préserver l'environnement par des obligations ou des interdictions; l'incitation économique, par le biais de la fiscalité, est maintenant très sérieusement envisagée, voir déjà appliquée.

(jd) En matière de protection de l'environnement, on évoque de plus en plus volontiers les avantages offerts par les interventions de type incitatif, basées sur les mécanismes économiques, comparés aux inconvénients liés aux mesures prescriptives (obligations, interdictions). Si ce thème fait l'objet de nombreux colloques et trouve place dans les programmes des principaux partis politiques, il faut bien constater que le législateur n'a encore rien entrepris de concret et que toute proposition quelque peu précise dans ce sens subit aussitôt le feu des critiques de la part des milieux mêmes qui adjurent l'Etat de respecter les règles du marché.

Raison de plus pour prêter attention aux projets étudiés avec soin, tel celui présenté récemment par Samuel Mauch, du bureau Infras, dans le cadre d'une rencontre organisée par la Société suisse pour l'environnement. Il ne s'agit plus ici d'une mesure particulière mais bien d'une réforme de la fiscalité qui, pour répondre aux exigences de l'heure, doit être supportable aussi bien d'un point de vue économique et social qu'écologique. Pas question donc d'augmenter le prélèvement fiscal par le biais de taxes

écologiques: une réforme écologique de la fiscalité consiste à substituer à certains impôts actuels une taxe sur l'énergie et sur les atteintes à l'environnement. Ainsi la part de cette taxe payée par les entreprises pourrait remplacer les contributions de l'employeur à l'AVS. Par ailleurs une fiscalité moderne se doit d'être eurocompatible et neutre du point de vue de la capacité concurrentielle du pays, inciter à l'innovation, ne pas provoquer d'inflation, ne pas défavoriser les régions périphériques, ne pas mettre en péril les recettes publiques et être simple à appliquer.

Le modèle présenté par Samuel Mauch prévoit un renchérissement progressif de l'énergie, avec des taux annuels relativement faibles mais durant une décennie. Toute autre procédure trop abrupte ne bénéficierait d'aucun soutien politique et conduirait au chaos économique: il faut qu'entrepreneurs et consommateurs puissent faire un calcul économique fiable au moment où ils prennent la décision d'investir, d'innover et d'acheter des biens et des services gourmands en énergie. Seule une taxation échelonnée dans le temps et dont les taux sont connus dès le

départ respecte cette condition de prévisibilité. Ainsi la taxe frapperait d'abord les agents énergétiques traditionnels (pétrole, gaz, charbon, électricité) à un taux de 7 à 10% qui croîtrait de 5 à 7% par an. Les énergies alternatives ne seraient soumises à cet impôt que lorsque leurs prix auront été rattrapés par celui des énergies traditionnelles, soit dans quinze à vingt ans. A titre d'exemple, l'introduction progressive de cet impôt à partir de 1995 provoquerait un renchérissement initial de l'essence de 8 centimes, puis de 46 centimes en l'an 2000 et de 2 francs par litre en 2010; pour l'électricité l'augmentation du prix serait de 1,1 puis de 6 et enfin de 26 centimes.

Ce modèle n'est en rien exotique puisque la Communauté européenne a décidé d'introduire un tel impôt: de 1993 à 2000 il s'élèvera progressivement en sept étapes, pour atteindre finalement 10 dollars par baril de pétrole.

Les menaces qui pèsent sur l'équilibre écologique de la planète, menaces accrues par les légitimes revendications du tiers monde de parvenir à un certain bien-être matériel, nous imposent une amélioration décisive de la productivité de l'énergie. Cette nouvelle approche de la fiscalité doit permettre, selon Mauch, d'«écologiser» l'économie et la technique grâce aux mécanismes du marché, un mode de faire qui devrait se révéler beaucoup plus efficace que la multiplication des prescriptions et des contrôles qui leur sont liés. ■

Les Etats-Unis d'Italie

(cfp) Les succès des «ligues» en Italie du Nord ont fait réapparaître Carlo Cattaneo, un libéral italien du XIX^e siècle qui a longtemps vécu en exil au Tessin. Né à Milan en 1801 (la ville était encore autrichienne), il est mort à Castagnola, au Tessin, en février 1869. Elu au parlement italien en 1867, il n'y siégea jamais car il refusait de jurer fidélité au roi.

Un de ses amis suisses était Stefani Franscini, le premier conseiller fédéral italo-phon. Cattaneo a enseigné un certain temps au lycée de Lugano; c'était un révolutionnaire libéral comme on en connaissait alors. A une époque où les structures de la République italienne

sont remises en question, un éditeur a jugé utile de publier une anthologie des textes fédéralistes de Cattaneo. Quelques titres, traduits: *La Nation, L'Europe, Villes et peuples d'Italie, L'Idee fédérale, La Lombardie, L'autonomie dans le Mezzogiorno*. Dans ces textes se trouvent en particulier des références à la Suisse qui avait réalisé son union en 1849.

Pour compléter les textes, des philosophes comme Noberto Bobbio, le président de la République Francesco Cossiga («En 1849 j'aurais aussi été fédéraliste»), le socialiste Bettino Craxi («Des régions plus fortes mais pas de mini-républiques») et d'autres personnalités italiennes contribuent à la redécouverte de cet auteur. ■

Carlo Cattaneo: *Stati uniti d'Italia, il federalismo, le leghe Colana Argoment 135, Sugarcoedizioni, Milano, 1991*

MÉDIAS

Calendrier de la diffusion en Suisse romande d'une nouvelle sur la création d'un quotidien du soir à Lugano, sous le titre *Lugano Sera*: le 29 novembre, DP 1062 signale une information de *l'Eco di Locarno*. Le 3 décembre, *Le Nouveau Quotidien* développe le sujet et le 4 décembre c'est *24 Heures*. A noter que seul DP n'a pas de correspondant au Tessin.

Les journaux gratuits se défendent contre les refus de publicité dans les boîtes aux lettres. C'est ainsi que l'hebdomadaire *Züri Woche* donne aux amateurs de sa prose un collant à apposer sur la boîte aux lettres pour compléter l'interdiction par «nur Züri Woche».